

### **Objet : Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) n°3 – 2026-2035**

**Date : Avril 2026**

Dans le cadre de la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC), la France est dotée de 3 outils de planification liés à ces enjeux :

- La **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** répondant à l'objectif « d'atteinte de la neutralité carbone en 2050 » ;
- La **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** répondant à l'objectif « d'assurer la disponibilité de l'énergie à un coût maîtrisé » ;
- Le **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)** répondant à l'objectif « d'adapter la France au climat futur ».

Le 13 février 2026 le PPE3 a été rendu public par le Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Il est composé de 73 mesures visant à agir pour une énergie souveraine, décarbonée et à des coûts maîtrisés.

### **Contexte énergétique français<sup>1</sup>**

---

Plus que jamais, il est crucial de continuer à s'appuyer sur les faits scientifiques comme fondement de l'action publique.

Les faits scientifiques sont clairs. Les impacts du changement climatique s'intensifient et leurs dommages s'aggravent, tant pour les écosystèmes que pour les personnes et les biens. Le réchauffement planétaire dû aux activités humaines se poursuit à un rythme élevé, atteignant sur les 10 dernières années 1,2 C au-dessus du niveau pré-industriel. L'année 2024 est la plus chaude enregistrée au niveau mondial, dépassant pour la première fois 1,5 C au-dessus du niveau préindustriel.

Le réchauffement est amplifié en Europe et a atteint 2,2 C en France sur les 10 dernières années<sup>2</sup>. Les conséquences du changement climatique touchent durement les Français, en métropole comme dans les outre-mer. De multiples aléas deviennent plus fréquents, plus intenses, et vont continuer à s'intensifier à mesure de la poursuite du réchauffement planétaire. Le coût et les risques de l'inaction sont exorbitants<sup>3,4</sup>.

L'atteinte de la neutralité carbone est une condition nécessaire pour la stabilisation du réchauffement, une nécessité environnementale et une responsabilité pour les générations actuelles et futures.

Conformément aux objectifs de l'accord de Paris, au cadre législatif de l'Union européenne et à ses objectifs législatifs nationaux, la France doit décliner dans une Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), compatible avec la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et couvrant deux périodes successives de cinq ans, les instruments et les mesures qui doivent permettre l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et ainsi contribuer à limiter le réchauffement planétaire. La décarbonation du système énergétique joue un rôle crucial dans l'atteinte de la neutralité carbone. Ces engagements sont des investissements structurels pour l'avenir et la souveraineté de la France et de l'Europe.

---

<sup>1</sup> Tiré du rapport du haut Conseil pour le Climat (cf. Ressources)

<sup>2</sup> Valeur provisoire, Météo-France (2025) « Bilan climatique de l'année 2024 »

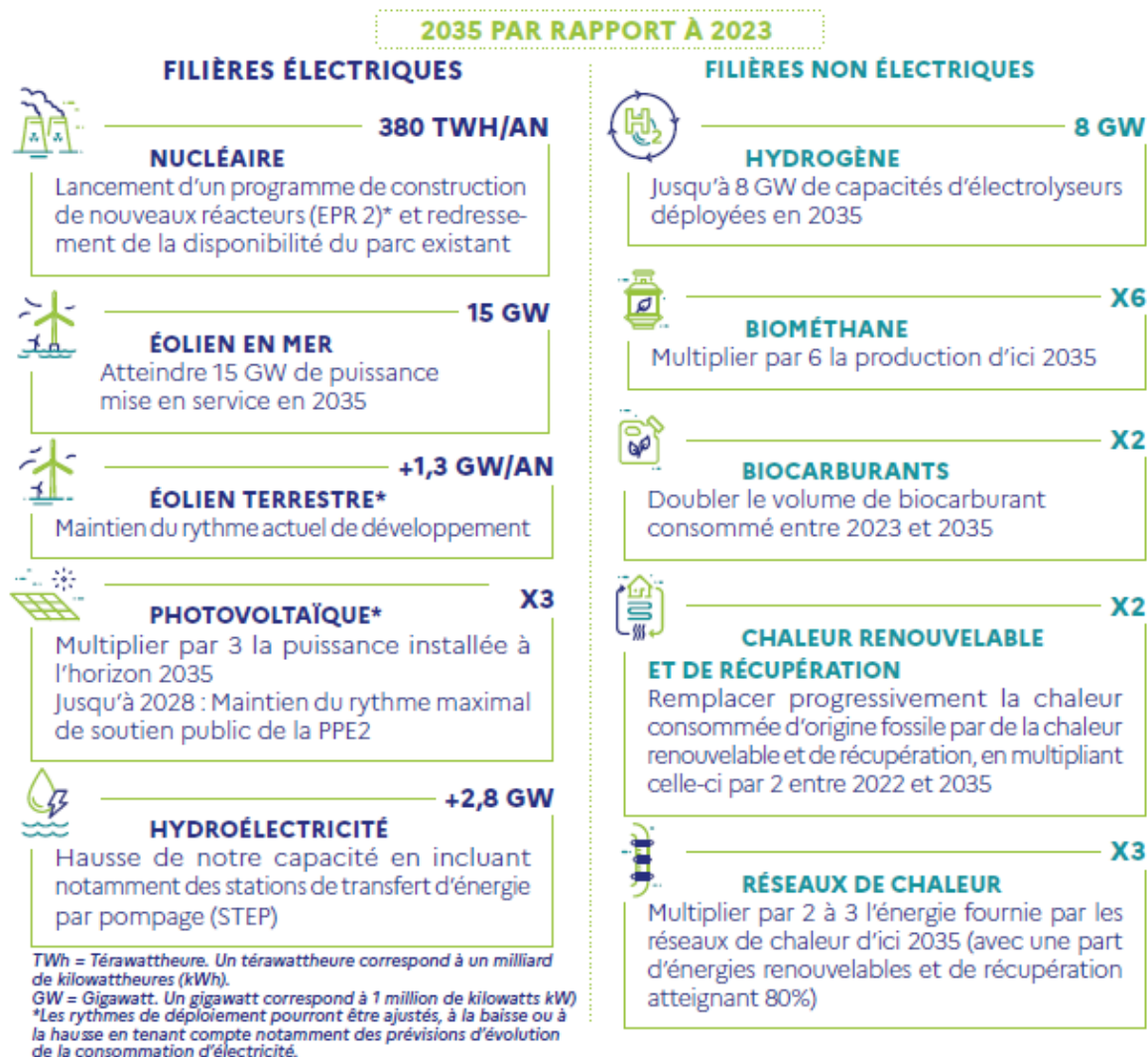
<sup>3</sup> 2 Giec (2023) « Climate change 2023 : synthesis report », AR6.

<sup>4</sup> 3 Ademe (2023) « Les risques climatiques et leurs coûts pour la France ».

# La PPE3

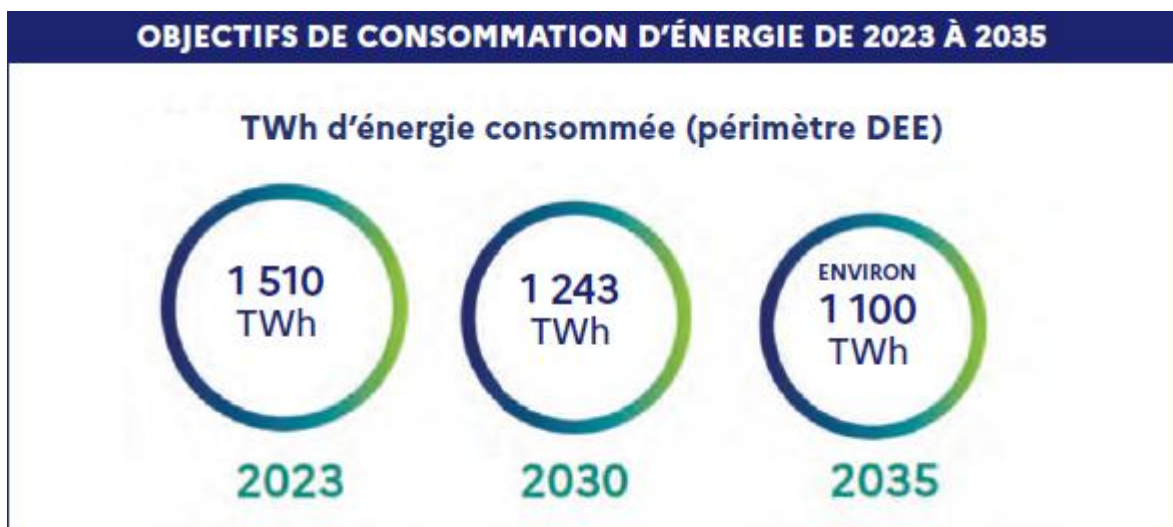
La PPE s'organise autour de deux axes :

→ **Augmenter la production de toutes les énergies souveraines et décarbonées pour réduire la dépendance aux énergies fossiles**



- Passer d'une consommation de 60% d'énergie finale fossile en 2023 à 40% en 2030

→ **Consommer moins d'énergie, mais plus d'électricité décarbonée**



## La PPE 3, comporte 6 axes déclinés en 73 mesures :

1. Amélioration de l'efficacité énergétique et baisse des consommations d'énergies fossiles
2. Développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération
3. Sécurité d'approvisionnement, optimisation du système électrique et développement des réseaux
4. Recherche et innovation pour le développement de nouvelles technologies de l'énergie
5. Enjeux socio-économiques, industriels et préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des prix de l'énergie
6. Mobilisation des territoires dans la planification énergétique et sa mise en œuvre

## L'avis du Haut Conseil pour le Climat<sup>5</sup>

---

Instance consultative française créée en 2018, le **Haut Conseil pour le Climat, ci-après le HCC, est chargé d'évaluer l'action publique en matière de climat**, et sa cohérence avec les engagements européens et internationaux de la France, en particulier l'Accord de Paris, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, et le respect des budgets carbone de la France.

**Le Haut Conseil pour le Climat (HCC), dans la foulée de la présentation du PPE a rendu son avis sur celui-ci, comportant 59 recommandations organisées en 6 conditions de réussite.**

- 1. Les bouclages physiques (énergie, électricité, biomasse) pour permettre la sortie des énergies fossiles** doivent être précisés dans des trajectoires détaillées, qui indiquent les incertitudes et qui tiennent mieux compte des leviers d'autres politiques sur les dynamiques de consommation énergétique ;
- 2. L'accélération du développement d'une mobilité propre** avec la nouvelle stratégie de développement, qui représente une avancée significative, mais dont la cohérence entre les mesures identifiées et les moyens de financement et de mise en oeuvre opérationnelle associés doit être renforcée ;
- 3. Le renforcement de la résilience du secteur énergétique au changement climatique**, en renforçant la cohérence des documents de planification PPE 3 et PNACC 3, et en prenant davantage en compte des événements plausibles et de fort impact pour le secteur et ses infrastructures, y compris lorsque ces événements sont d'intensité supérieure à ceux pris en considération dans la Trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) ;
- 4. L'accessibilité de la transition pour tous**, qui doit faire l'objet d'efforts financiers et ciblés sur les personnes qui en ont le plus besoin, tenant davantage compte des modes de vie et des contraintes structurelles pesant sur les ménages, et qui doit être permise par la disponibilité des alternatives bas-carbone ;
- 5. Les investissements dans les énergies décarbonées**, qui doivent être garantis et stabilisés dans la durée, et le recours au signal-prix pour renforcer la décarbonation de l'énergie tout en donnant accès à l'énergie décarbonée aux ménages les moins aisés et les plus impactés ;

---

<sup>5</sup> [https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2025/01/2025\\_HCC\\_AVIS-SUR-LE-PROJET-DE-PROGRAMMATION-PLURIANNUELLE-DE-LENERGIE-PPE-3\\_vf\\_web\\_c3.pdf](https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2025/01/2025_HCC_AVIS-SUR-LE-PROJET-DE-PROGRAMMATION-PLURIANNUELLE-DE-LENERGIE-PPE-3_vf_web_c3.pdf)

6. Une **gouvernance renforcée**, s'appuyant sur une architecture législative et réglementaire qui doit garantir la cohérence des instruments de la SFEC, le respect des directives et règlements européens et le caractère opposable des dispositions de la PPE 3, tout en tenant compte des difficultés liées au décalage des calendriers de mise en œuvre.

## Quel impact pour les territoires ?

---

### [Texte issu d'Intercommunalités de France<sup>6</sup>](#)

« L'intercommunalité aura son rôle à jouer dans la mise en œuvre de cette PPE3. Etant coordinatrice de la transition écologique et énergétique du territoire, et en première ligne face au changement climatique, les intercommunalités agissent déjà fortement pour adapter le territoire et son mix énergétique, assurer la sobriété et l'efficacité, et décarboner les usages.

Que ce soit sur l'implantation de projets de production d'énergies renouvelables (et la [planification](#) avec le plan climat-air-énergie territorial et les zones d'accélération des projets d'énergies renouvelables), sur l'accompagnement des ménages et des entreprises sur le changement d'usage et l'électrification (soutien, incitation, facilitation), et sur l'efficacité énergétique du bâti (patrimoine intercommunal et communal, bâtiments tertiaires et résidentiels), l'intercommunalité possède des compétences, une expertise et des outils efficaces.

Il faut enfin souligner le rôle central des collectivités locales pour le pilotage des innovations qui émergent en matière de [boucle locale d'autoconsommation](#), en intégrant notamment les ressources à constituer pour le stockage afin de limiter les investissements dans les outils d'injection.

En bref, cette nouvelle feuille de route très attendue donne une visibilité aux acteurs de la transition dans les territoires, et permet d'engager les projets, et d'agir. Intercommunalités de France s'était prononcée en faveur des grandes orientations fixées par la PPE3, et avait même en 2023 proposé avec les autres associations de collectivités un « [scénario PPE des territoires](#) ». »

---

<sup>6</sup> <https://www.intercommunalites.fr/actualite/nouvelle-programmation-pluriannuelle-de-lenergie/>

# Annexe 1 – L'ensemble des mesures de la PPE3

---

## **Thématique 1 - Baisse de la consommation d'énergie finale**

1. Donner la priorité à la sobriété et à l'efficacité énergétiques
2. Réduire les consommations énergétiques dans tous les secteurs
3. Pérenniser le dispositif des certificats d'économies d'énergie

## **Thématique 2 - Baisse des consommations d'énergies fossiles**

4. Réduire les consommations de charbon
5. Réduire les consommations de pétrole
6. Réduire les consommations de gaz
7. Veiller à l'atteinte de nos objectifs d'électrification

## **Thématique 3 - La chaleur et le froid renouvelables et de récupération**

8. Soutenir financièrement et accompagner le développement des énergies renouvelables thermiques
9. Mettre en place un cadre de long terme pour le marché du chauffage des bâtiments
10. Optimiser l'usage de la biomasse pour mieux décarboner la chaleur
11. Mettre en œuvre le plan pompes à chaleur (PAC) pour en produire 1 million d'ici à 2027 et renforcer la filière
12. Mettre en œuvre le plan d'action national géothermie
13. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national solaire thermique
14. Accélérer le déploiement des réseaux de chaleur et de froid efficaces
15. Accélérer la récupération de chaleur fatale
16. Soutenir le développement de chaufferies CSR

## **Thématique 4 - Les carburants liquides**

17. Soutenir le déploiement des biocarburants

## **Thématique 5 - Le gaz**

18. Soutenir le déploiement des gaz renouvelables
19. Favoriser la consommation d'hydrogène décarboné dans l'industrie, en lien avec les ambitions européennes
20. Poursuivre le déploiement de la production d'hydrogène, en priorité à proximité des grands pôles de consommation
21. Anticiper le développement des infrastructures d'hydrogène

## **Thématique 6 - L'électricité**

22. Mise à jour de l'impact du changement climatique sur le système électrique
23. Poursuivre le soutien aux filières industrielles des énergies renouvelables
24. Optimiser les dispositifs de soutien public au regard de l'impératif de maîtrise de la dépense publique
25. Accélérer la planification des EnR au niveau local issue de la loi d'Accélération de la production d'énergies renouvelables de 2023 (APER)
26. Promouvoir une répartition équilibrée du photovoltaïque entre grandes et petites toitures photovoltaïques, grandes et petites centrales au sol, ainsi que l'agrivoltaïsme
27. Implanter des gigafactories en France
28. Maintenir le rythme de développement de l'éolien terrestre tout en maintenant la haute qualité environnementale
29. Passer d'une logique de développement projet par projet à une planification globale par façade maritime
30. Créer des pôles de fabrication et d'assemblage en France
31. Augmenter les capacités hydroélectriques et la flexibilité du parc, notamment des grandes installations (y compris STEP)
32. Inscrire l'autoconsommation dans le paysage de la transition énergétique pour le développement de tous les types d'énergies renouvelables
33. Poursuivre le fonctionnement des réacteurs électronucléaires après 50 ans, puis 60 ans, tant que toutes les exigences de sûreté applicables sont respectées

34. Augmenter la puissance disponible des réacteurs existants et retrouver les meilleurs niveaux de performance opérationnelle
35. Confirmer le lancement du programme industriel de construction de trois paires de réacteurs EPR2 porté par EDF
36. Approfondir l'étude d'un éventuel renforcement du programme électronucléaire
37. Encourager le développement des SMR et de petits réacteurs innovants
38. Poursuivre la stratégie de retraitement et de valorisation du combustible nucléaire, et faire aboutir les travaux visant le renouvellement des installations de l'aval du cycle
39. Définir une nouvelle feuille de route et engager les travaux relatifs à la fermeture du cycle et à la mise en place d'un parc de RNR en France
40. Mettre en œuvre une filière industrielle européenne de conversion et d'enrichissement de l'uranium de retraitement
41. Maintenir une capacité de recherche dans le secteur nucléaire à la pointe sur l'ensemble des priorités de la politique nucléaire menée par l'État
42. Décarboner le parc thermique
43. Suivre l'évolution de la consommation des carburants bas-carbone en vue d'une potentielle constitution de stocks stratégiques
44. Suivre le maillage des stocks stratégiques pour s'assurer de leur répartition
45. 3 Accompagner les stations-service dans leur transformation
46. Suivre le maillage des stations-service pour anticiper le risque d'apparition de zones blanches
47. Poursuivre les réflexions et les travaux sur les possibilités d'évolution ou d'enrichissement du critère de sécurité d'approvisionnement, en lien avec RTE, la CRE et au niveau européen
48. Étudier l'intégration du dispositif de limitation de puissance électrique à la palette de mesures du plan de sauvegarde du réseau électrique
49. Poursuivre les analyses et les travaux avec tous les acteurs d'identification des objectifs et des mesures relatifs aux flexibilités et au devenir du parc thermique en cohérence notamment avec l'implémentation de la réforme européenne du marché de l'électricité
50. Élaborer un plan de passage à l'échelle des flexibilités de la consommation en renforçant les incitations économiques au pilotage et au positionnement de la consommation
51. Adapter le cadre réglementaire et économique du développement des STEP
52. Continuer à développer les interconnexions et fixer de nouveaux objectifs
53. Suivre le maillage des stations-services pour anticiper le risque d'apparition de zones blanches
54. Équilibrer l'offre et la demande de biomasse pour le secteur énergétique

### **Thématique 7 - Les infrastructures énergétiques et les réseaux**

55. Préparer la transformation du réseau des carburants liquides
56. Préparer le réseau gazier à la baisse de la consommation de gaz méthane
57. Réaliser les adaptations nécessaires du réseau de transport à l'horizon 2035 quels que soient les scénarios envisagés, et poursuivre la mise en œuvre d'une planification à long terme du réseau électrique, au travers du schéma décennal de développement du réseau de transport (SDDR) et des plans de développement du réseau pour les gestionnaires du réseau public de distribution
58. Renforcer les outils permettant d'ajuster le fonctionnement du réseau à une part croissante de production non pilotable
59. Anticiper le déploiement des bornes de recharge sur les grands axes routiers nationaux

### **Thématique 8 - Enjeux socio-économiques, industriels, et préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des prix de l'énergie**

60. Actualiser l'évaluation des coûts complets des scénarios de mix de la PPE
61. Donner des signaux de long terme pour déclencher des investissements et garantir l'accès à une énergie bas-carbone et compétitive
62. Maintenir dans la durée un prix de l'électricité compétitif pour les entreprises, en particulier les entreprises électro-intensives exposées à la concurrence internationale
63. Organiser les modalités de suivi
64. Anticiper les besoins de compétences en lien avec les branches et ministères concernés
65. Favoriser l'adaptation constante des dispositifs de formation et de certification en lien avec les branches et ministères concernés
66. Contribuer à coordonner les GPEC des branches et des filières relevant du champ couvert par la PPE en veillant à la qualité intrinsèques des GPEC et à leur cohérences d'ensemble

67. Suivre le déploiement des politiques RH et favoriser le recrutement par des actions de communication ciblées en lien avec les branches et ministères concernés
68. Favoriser les partenariats et soutenir les entreprises

### **Thématique 9 - Evaluation des ressources publiques consacrées à l'atteinte des objectifs de la PPE**

69. Mettre en place des dispositifs de soutien adaptés aux différents enjeux de développement des énergies renouvelables

### **Thématique 10 - Mobilisation des territoires dans la planification énergétique et sa mise en œuvre**

70. Poursuivre l'accompagnement et le financement au service de la transition écologique
71. Accélérer et planifier le développement des énergies renouvelables
72. Soutenir les actions d'efficacité énergétique
73. Financer la mobilité douce bas-carbone et encourager le report modal

## **Ressources à consulter :**

---

- [Journal Officiel de la République Française \(13/02/2026\)](https://www.connaissancedesenergies.org/sites/connaissancedesenergies.org/files/pdf-actualites/dae_20260213_0003_0001.pdf)  
[https://www.connaissancedesenergies.org/sites/connaissancedesenergies.org/files/pdf-actualites/dae\\_20260213\\_0003\\_0001.pdf](https://www.connaissancedesenergies.org/sites/connaissancedesenergies.org/files/pdf-actualites/dae_20260213_0003_0001.pdf)
- [Haut Conseil pour le Climat – Avis sur le projet de PPE3 \(janvier 2025\)](https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2025/01/2025_HCC_AVIS-SUR-LE-PROJET-DE-PROGRAMMATION-PLURIANNUELLE-DE-LENERGIE-PPE-3_vf_web_c3.pdf)  
[https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2025/01/2025\\_HCC\\_AVIS-SUR-LE-PROJET-DE-PROGRAMMATION-PLURIANNUELLE-DE-LENERGIE-PPE-3\\_vf\\_web\\_c3.pdf](https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2025/01/2025_HCC_AVIS-SUR-LE-PROJET-DE-PROGRAMMATION-PLURIANNUELLE-DE-LENERGIE-PPE-3_vf_web_c3.pdf)
- [Intercommunalités de France – Nouvelle PPE \(19/02/2026\)](https://www.intercommunalites.fr/actualite/nouvelle-programmation-pluriannuelle-de-lenergie/)  
<https://www.intercommunalites.fr/actualite/nouvelle-programmation-pluriannuelle-de-lenergie/>
- [Site du Gouvernement – PPE3 : la nouvelle feuille de route énergétique de la France \(12/02/2026\)](https://www.info.gouv.fr/actualite/pp-3-la-nouvelle-feuille-de-route-energetique-de-la-france)  
<https://www.info.gouv.fr/actualite/pp-3-la-nouvelle-feuille-de-route-energetique-de-la-france>
- [Site du Gouvernement - Le Gouvernement publie la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie, une stratégie pour la souveraineté énergétique de la France](https://presse.economie.gouv.fr/le-gouvernement-publie-la-troisieme-programmation-pluriannuelle-de-lenergie-une-strategie-pour-la-souverainete-energetique-de-la-france/)  
<https://presse.economie.gouv.fr/le-gouvernement-publie-la-troisieme-programmation-pluriannuelle-de-lenergie-une-strategie-pour-la-souverainete-energetique-de-la-france/>